

Entreposage de BPC par Reliance

La Ville de Pointe-Claire demande des mesures de sécurité accrues au MDDEFP

POINTE-CLAIRE, le 4 septembre 2013 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Monsieur Bill McMurchie, est heureux des actions du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, entreprises cet après-midi, pour augmenter les mesures de sécurité autour du site de la firme Reliance, devant les récentes failles constatées par les autorités municipales.

Dans une lettre adressée, aujourd'hui, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Monsieur Yves-François Blanchet, le maire McMurchie a fait part de quatre mesures supplémentaires qui doivent être prises sur le site d'entreposage illégal de BPC pour assurer la santé et la sécurité des citoyennes et des citoyens, soit augmenter la présence policière, ajouter une équipe d'intervention incendie sur place, installer une clôture anti-intrusion et imposer un contrôle de l'identité à l'accès du bâtiment.

« Nos citoyens ont constaté que le site, malgré la présence actuelle de certains effectifs policiers, était malgré tout accessible. Nous avons donc demandé à ce que le site soit rendu plus « hermétique », pour reprendre les termes policiers », a expliqué le maire. Le Service de police a été mandaté par le ministère, à la suite de cette demande, pour réviser le périmètre et faire ses recommandations afin de le rendre hermétique.

Dans ce sens, d'ailleurs, le maire a demandé qu'une clôture anti-intrusion soit ajoutée tout autour du périmètre du site, étant donné le piètre état de l'installation actuelle.

Quant à la présence de pompiers directement sur le site, il s'agit d'une mesure transitoire exceptionnelle pour pallier à une situation illégale de juridiction provinciale, d'ici à ce que le site, tel qu'exigé par l'Ordonnance ministérielle, soit protégé contre les risques que pose ce type de produits dangereux par l'installation de gicleurs automatisés.

« Si le ministre exige, dans l'Ordonnance 630 envers Reliance, un système d'extinction automatique d'incendie approprié à la nature des matières entreposées, c'est parce que même le début d'un simple incendie d'origine électrique ou accidentel pourrait entraîner une situation catastrophique réelle pour les citoyennes et les citoyens », a déclaré le maire pour justifier cette demande particulière.

Le maire de Pointe-Claire espère que ces mesures transitoires seront mises en œuvre dans les plus brefs délais et qu'elles seront suffisantes pour assurer la santé et la sécurité des citoyennes et des citoyens d'ici au retrait le plus rapidement possible des BPC du site et sa décontamination s'il y a lieu.



Renseignements: Jean Maurice Duddin, Astérisme relations publiques et communication, 514 771-5777
jmduddin@asterisme.com



POINTE-CLAIRE